

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Février 2013

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !

**Que l'année 2013 vous
apporte plus de
JUSTICE SOCIALE !**

Sommaire

Le saccage de l'assurance-emploi Une attaque de front par Jean-Pierre Larche	P.2
Réclamation ... témoignage de Caroline par Renée Dubeau	P.3
Info-Loi par Christian Loupret	P.4
L'impact de la hausse du transport en commun par Monique Toutant et Robert Roussel	P.5
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P.6
La visite des étudiantEs du cégep de Rimouski Par Robert Roussel et Alexia Lebihan	P.7
Calendrier	P.8



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

525-4983



FAX
529-9455

www.addsqm.org



addsqm@bellnet.ca



8h30
à
17h

Lundi au vendredi

Le saccage de l'assurance-emploi Une attaque de front

Par Jean-Pierre Larche de la revue *À bâbord*
(no 47, Décembre 2012-janvier 2013)

(...) En gros, le gouvernement souhaite créer trois catégories de chômeuses et de chômeurs qui devront satisfaire à des conditions différentes pour toucher l'assurance-emploi, en lieu et place des balises qui s'appliquaient à tout le monde auparavant. Ils divisent ainsi les sans-emploi entre « bons » et « mauvais » chômeurs. Sont donc particulièrement pénalisés ceux et celles qui ont présenté trois demandes ou plus de prestations au cours des cinq dernières années et bénéficié de prestations pendant plus de soixante semaines.

C'est on ne peut plus clair, pour les conservateurs, les chômeurs sont responsables de leur situation. Ils font le choix de ne pas travailler et de recevoir du chômage. (...)

Pour le gouvernement conservateur, le calcul est simple : les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine n'ont qu'à déménager à Fort McMurray, dans le nord albertain, pour améliorer leur situation et contribuer à l'essor de l'économie bitumineuse canadienne. Une approche semblable a pourtant des conséquences catastrophiques. Humaines, bien entendu, pour les travailleurs touchés, soit les plus précaires et les travailleurs saisonniers. Mais aussi pour les économies locales... Comment assurer la survie des régions qui ont déjà beaucoup de difficultés si le gouvernement travaille maintenant activement à les vider de leur population ? De leur côté, les patrons des industries cycliques (tel le tourisme) craignent de ne pas pouvoir trouver de main d'œuvre lorsque leurs activités reprennent. Enfin, plus globalement, si l'on oblige un travailleur qualifié à accepter un emploi comparable à un salaire bien inférieur à son dernier gagne-pain, ce sont en définitive tous les salaires qu'on tire vers le bas...

Pour les provinces, c'est un nouveau casse-tête de finances publiques. En effet, combien de ces travailleurs et travailleuses se verront refuser l'assurance-emploi et atterriront... dans les bureaux d'Emploi-Québec pour réclamer, à bon droit, l'aide sociale ? Dans un même temps, les conservateurs en profitent pour rendre encore plus difficile pour les chômeuses et les chômeurs de contester les décisions qui leur sont défavorables. (...)





Réclamation ... témoignage de Caroline

L'histoire que vous allez lire est tout à fait véridique. Suite à cette lecture, vous allez peut-être vous dire comme moi, pourquoi l'aide sociale relève du Ministère de la **solidarité sociale**. Je vous raconte l'histoire de Caroline, de son père et d'un fonctionnaire qui applique sévèrement un règlement.

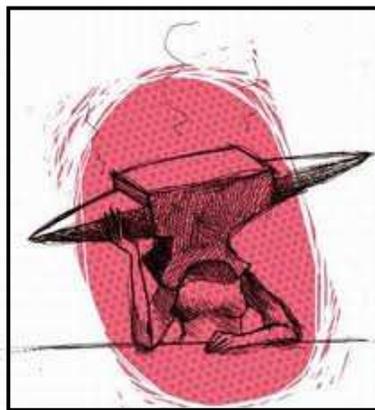
Caroline est une femme de 39 ans. Elle vit avec un trouble grave de santé mentale, la schizophrénie. Parce que ce n'est pas suffisant, il y a quelques années, elle reçoit le diagnostic de sclérose en plaques. Elle n'a aucune difficulté à faire reconnaître ses contraintes et elle est donc acceptée dans le programme de solidarité sociale. Par contre, elle poursuit plusieurs formations, occupe des emplois à contrats avec subventions salariales. Mais la maladie l'empêche de vivre ses projets et elle doit vivre de longues périodes sans emploi. Aujourd'hui, elle vit encore de l'espoir de se trouver une place dans le monde du travail, elle participe depuis quelques mois à un programme PAAS-action, un programme d'aide sociale.

Caroline vit une relation amoureuse, mais après quelques mois de vie commune son conjoint se voit dans l'obligation de déménager, car la vie maritale serait appliquée. Caroline perdrait ainsi du même coup, chèque, autonomie et indépendance.

Afin de maintenir une qualité de vie, dans un environnement qui lui plaisait ou elle se sentait en sécurité, elle demeure dans un appartement qui sans aide créerait une trop forte pression sur son budget. Le logement social est la solution pour elle, mais l'attente se fait longue. Durant la période d'attente d'un HLM son père lui verse un montant d'argent, qu'il lui donne à tous les mois. Cet argent est généreusement donné, en solidarité, sans contrepartie, sous forme gratuite.

Enfin, elle obtient le HLM tant attendu. Elle s'y installe en décembre 2012. Du même coup, l'aide sociale explore ses comptes de banque et s'aperçoit que des sommes d'argent lui sont versées de manière récurrente et répétitive. L'aide sociale considère que ceci est une ressource et lui exige le remboursement de ces sommes, un peu plus de 7 000\$.

Bien sûr que c'est injuste, cet argent était pourtant un don. Mais elle devra tout de même le rembourser, sauf si la Ministre en décide autrement. Pour l'instant, au moment de la lecture de cet article, elle est en attente de révision, par la suite elle pourra demander directement à la ministre d'y aller de son pouvoir discrétionnaire et effacer sa dette pour des raisons humanitaires. Sera-t-elle aussi solidaire que son titre l'annonce, Ministre de la **Solidarité sociale**?



PENSIONS ALIMENTAIRES VERSÉES AUX BÉNÉFICES DES ENFANTS

Ça fait longtemps qu'on se bat pour que les pensions alimentaires pour enfants (PAE) ne soient pas comptabilisées dans le calcul de l'allocation de l'aide sociale.

Depuis l'affaire Susan Thibaudeau en 1997, les pensions alimentaires pour enfants ont été défiscalisées pour le parent qui les reçoit. Faut dire qu'on a eu quand même des gains à ce sujet et qu'on a senti quelques fois des possibilités de victoires.

En 1998, l'enfant de moins de 5 ans pouvait jouir des 100 premiers dollars du montant de la pension versée par le parent payeur, maximum 100 \$ par familles peu importe le nombre d'enfants.

À partir de janvier 2006, le premier 100 \$ de (PAE) n'est pas comptabilisé peu importe l'âge de l'enfant.

En mai 2008, Lisette Lapointe (PQ) présente à l'Assemblée nationale le projet de loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social (PL n° 394).

En mai 2009 Monique Richard (PQ) présente le même projet de loi (PL n° 198) .

Depuis le 1^{er} avril 2011, nous pouvons maintenant garder 100 \$ de pensions par enfants.

En novembre 2012, Françoise David (QS) présente le même projet de loi (PL n° 195). . Le coût de la mise en place de ce projet de loi est d'environ 40 millions \$. Une campagne a été faite auprès de la ministre Agnès Maltais pour qu'elle mette cette loi en vigueur avant juin 2013. Jusqu'à maintenant elle a refusée.

Cabinet de la ministre 418-648-4810.

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Janvier

Lisette Barrette
Marielle Bouchard
Denise Caux
Lorraine Côté
Sylvain Demers
Claudette Dorion



Ghislaine Dufresne
Francyne Flamand
Alyre Giguère
Linda Laprise
Lise Luckenuick
Diane Pouliot



L'IMPACT DE LA HAUSSE DU TRANSPORT EN COMMUN

Par Monique Toutant et Robert Roussel



À tous les mois de décembre, la guignolée des médias sensibilise la population aux enjeux de la pauvreté et aux conditions de vie des gens aux prises avec la précarité alimentaire. Nous aimerions profiter de l'occasion pour vous dire à quel point nous sommes inquiets de la hausse du coût de la vie à tout point de vue : nourriture, loyer, vêtements ... tout ne fait qu'augmenter.

N'oublions pas les tarifs du transport en commun qui grimpe à chaque année. En ce moment, il nous en coûte 76.75\$/mois pour nous déplacer dans la ville de Québec. Ce montant sera augmenté, à partir du 1^{er} mars 2013, de 2.50\$ pour un montant total de 79.25\$/mois. Et pour les aînés, il sera haussé de 4.00\$ de plus par mois pour un montant total de 39.50\$/mois au lieu de 35.50\$/mois. Comment une personne en situation de pauvreté peut-elle arriver ? Pour une personne à l'aide sociale, cela représente 13% de son budget si elle est considérée sans contrainte et 8% si elle est réputée ayant des contraintes sévères à l'emploi. Comment peut-elle se déplacer adéquatement pour se rendre à une entrevue, à un rendez-vous médical, visiter sa famille ou faire du militantisme ou du bénévolat pour briser son isolement ?

Le transport en commun est essentiel pour toutes les personnes, riches ou pauvres. Ne devrait-il pas être plus abordable afin que les personnes en situation de pauvreté puissent elle aussi se déplacer et mieux vivre? Toute personne ne devrait-elle pas y avoir accès sans avoir à se soucier du prix ? J'aimerais que les autorités compétentes se penchent sur ce problème et trouvent le moyen pour que chacun et chacune puissent se déplacer en toute quiétude. Nous souhaitons que le transport devienne solidaire et accessible à tous et à toutes.



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Février

Émile Babin
Serge Bernard
Nathalie Boivin
Johanne Boucher
Michel Cloutier
Geneviève Desbiens
France Dulac
Joseph Dansereau
Colette Dubois
Annik Gagné-Laferrrière



Ginette Gratton
Nathalie Nika Guay
Yvan L'Archer
Jacques Lacroix
Catherine Raymond
Irénee Simard
Réjean Thibault
Claudine Tremblay
Lise Turcotte



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Action pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires

Nous étions plus d'une trentaine à participer au procès populaire de madame Maltais, ministre de l'emploi et de la solidarité sociale. Elle était accusée de laisser perdurer une injustice concernant l'arrêt du détournement des pensions alimentaires versées aux enfants des personnes assistées sociales. Alors, que tous les contribuables du Québec n'ont pas à comptabiliser ce revenu dans leur déclaration d'impôt provincial, les personnes assistées sociales et les étudiantEs doivent en faire la déclaration. Ainsi, tandis que tous les enfants québécois reçoivent leur pleine pension alimentaire, les enfants des personnes assistées sociales n'ont droit qu'à 100,00 \$ car l'aide sociale retire l'excédent de ce montant. C'est un vol ! C'est pourquoi avec l'ADDS RS et Rose du Nord nous sommes allés revendiquer l'arrêt immédiat de cette injustice devant le palais de justice. Nous avons reconstitué une scène de procès où le jury était composé du public. Madame Maltais a été reconnue, le 12 décembre 2012, coupable de ne pas agir pour changer cette situation.



Party de Noël

Une fois de plus cette année (le 12 décembre), la fête de Noël organisée conjointement avec tous les groupes de la maison Luc André-Godbout a été un vif succès. Dinde, chansons, tirages et danse étaient à l'honneur. La centaine de personnes se sont bien amusés et sustentés et plusieurs sont partis avec des cadeaux. N'oublions pas le père Noël qui a fait une fois de plus sa distribution de cadeaux !



Bilan mi-année

Le 23 janvier dernier, l'équipe de militantEs et de salariéEs ont bravé le froid afin d'évaluer les priorités 2012-2013. Belle rencontre ! C'est avec enthousiasme que nous nous préparons à réaliser les prochaines actions !





LA VISITE DES ÉTUDIANTES DU CEGEP DE RIMOUSKI

Par Robert Roussel et Alexia Lebihan



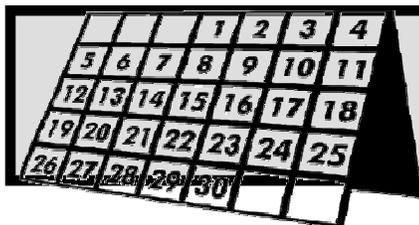
En date du 8 novembre 2012, nous (Robert et Alexia) avec Claude et Christian avons accueilli des étudiantEs de Techniques en travail social du CEGEP de Rimouski dans le cadre de leur cours "projet intervention communautaire".

Nous avons partagé ce que l'ADDS QM faisait en tant que groupe de défense des droits. Par exemple, nous avons parlé de notre mission, des luttes que nous menons (vie maritale, détournement des pensions alimentaires, le Revenu social universel garanti). Robert et Claude ont pu aussi témoigner de leur engagement et de leurs actions dans l'ADDS QM. « Ce que j'ai le plus aimé, c'est que durant mon témoignage je me suis senti écouté. » (Robert)

Ce que nous avons pu remarquer, c'est qu'il n'y avait pas beaucoup de gars dans le groupe. De plus, après notre rencontre, nous avons pu constater que beaucoup d'étudiantEs étaient plus intéressés par l'approche individuelle que collective. Bien que la plupart des étudiants soient plus intéressés par l'intervention individuelle, quelques uns se sont montrés très intéressés par la lutte collective.

Finalement, l'expérience est bénéfique ainsi que renouvelable avec n'importe quel genre de groupe (travailleurs, étudiants, chercheurs, etc.).





CALENDRIER

Février 2013

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2
4 <u>9h30</u> Comité organisateur	5 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	6	7	8	9
11 <u>9h30 à 12h</u> Formation sur les préjugés	12 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	13	14	15 <u>9h30</u> Comité lutte	16
18 <u>9h30 à 12h</u> Coordination	19 <u>13h30</u> Comité loi	20	21	22	23
25 <u>9h30</u> Comité organisateur	26 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	27 <u>9h30</u> Comité femmes	28 <u>5 à 7</u> Sur le 8 mars		

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passer nous voir !*